

Communiqué FFTDE du 09 Avril 2020 :

**La FFTDE confirme et maintient l'ensemble des recommandations annoncées le 16 Mars 2020.
(A situation exceptionnelle / décisions exceptionnelles)**

Les interventions du TDE dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Vous n'êtes pas sans écouter les informations quotidiennes traitant principalement de la progression de l'épidémie due au SARS-COV-2. De fait vous avez probablement entendu le premier ministre annoncer le 27 Mars le renouvellement du confinement et ce jusqu'au 15 Avril minimum.

Nous comptons sur votre solidarité et votre bon sens pour que l'effort collectif ne soit pas vain, pour que la pandémie ne puisse se propager de manière exponentielle et ce en dépit des sacrifices que vous avez toutes et tous consentis. Les recommandations que nous vous avons faites le 16 Mars sont encore et toujours de mise.

Nous vous rappelons que le TDE ne peut intervenir actuellement **que** pour des cas d'urgence et, qui plus est, sous certaines conditions :

Vous êtes tenu de pratiquer une **anamnèse poussée au téléphone** avec votre client et ce afin de déterminer s'il s'agit effectivement d'une réelle **situation d'urgence**.

> Si le caractère d'urgence est avéré, vous devez convenir au préalable de certains points :

- Convenir d'une date et d'un horaire où vous aurez l'assurance de n'être en présence que de la personne responsable du cheval avec qui la distanciation sociale sera respectée.
- Avoir la garantie que les gestes barrières puissent être effectués

> En tant que TDE vous devez :

- Porter des gants, un masque et une blouse à **usage unique** (idem pour l'autre personne présente)
- Prévoir d'isoler les équipements de protection après utilisation avant de les jeter.
- Désinfecter avant, pendant, après votre matériel, ainsi que vous même...
- N'utilisez que votre propre matériel (Licol, longe, seau, stylo...)

> L'urgence est une exception, dont vous retrouverez les cas dans votre « feuille de route/ Protocole »

Et comme son nom l'indique : l'urgence ne concerne que le cheval pour lequel vous êtes intervenu...

Tout comportement irresponsable pourrait favoriser la propagation du coronavirus. Dans l'éventualité où des cas d'infractions, de non-respect de l'éthique et du code de déontologie seraient avérés, d'aucun pourraient voir leur responsabilité recherchée par la suite.

Nous tenons cependant par la présente à remercier vous toutes et vous tous qui avez mis en place des restrictions drastiques d'activités dans le but de vous protéger, ainsi que vos proches et vos "contacts".

Ces recommandations sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la pandémie. Nous ne manquerons de revenir vers vous en fonction des nouvelles instructions que nous pourrions recevoir du ministère de l'agriculture et/ou des instances vétérinaire

TDE Thomas GUIMBELLOT

Président de la FFTDE





Fédération Française
des **TECHNICIENS**
DENTAIRES EQUINS

Feuille de Route/ Protocole à appliquer dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Comment juger de la nature urgente de la consultation ?

- Le client va être le premier à s'alarmer des problèmes de son équidé,
- Vous trouverez ci-joint une liste de cas représentatifs des situations les plus communément rencontrées.

Classification des différentes situations

Situation d'urgence non reportable :

- La capacité du cheval à s'alimenter étant **FORTEMENT** réduite par des problèmes dentaires,
- Les douleurs générées par la dentition de l'équidé sont de nature à dégrader **RAPIDEMENT** sa santé de manière générale,
- Les pathologies dentaires que présente l'équidé sont de nature à dégrader **RAPIDEMENT** sa santé de manière générale ?

Situation non urgente et reportable :

- Nivellement dentaires, réduction des surdents, extraction de dents de loup...
- Toutes consultations motivées par des difficultés de comportement du cheval au travail,
- Toutes consultations motivées par l'apparition de difficultés à la mastication sans halitose.

Comment préparer sa consultation ?

Une conversation téléphonique **avec le client** sera indispensable afin de :

- Confirmer l'urgence de la consultation /ou éclairer le client sur le fait que son cheval n'est pas en situation d'urgence et que la consultation peut attendre (Ne pas hésiter à demander au client de vous envoyer des photos de ce qui l'a alarmé).
- Prendre les renseignements nécessaires sur le cheval et les symptômes qu'il présente,
- Etablir une date et un horaire de RDV adaptés à la vie de l'écurie,
- En cas de doute sur le comportement du cheval ou sur la nature de la pathologie , n'hésitez pas à prendre contact avec le vétérinaire traitant du cheval et à, éventuellement, organiser un RDV commun.

FFTDE

R.N.A : W774005266
Adresse : 35 rue des Sablons, 77300 Fontainebleau
Mail : contact@fftde.fr

WWW.FFTDE.FR



Comment organiser votre consultation ?

- Prévoir des GANTS ET MASQUES à usage unique,
- Prévoir une BLOUSE jetable ou lavable après usage unique
- Prévoir de DESINFECTER vos instruments après intervention
- Prévoir d'isoler les EQUIPEMENTS de PROTECTION (Blouses, masques, gants...) avant de les jeter ou les laver.

Dès votre arrivée dans l'établissement, vous devrez veiller à :

- Respecter les gestes barrières
- Limiter à une personne le contact lors de la consultation (le client, le vétérinaire ou un membre du personnel d'écuries)
- N'utiliser aucun matériel appartenant à l'écurie (sceau, licol, longe, stylo...)
- Apporter tout le matériel nécessaire à la consultation et à ses annexes.

Organisez votre consultation de manière à éviter tout contact autres qu'avec le cheval à soigner :

- Préparer vous-même votre matériel (Remplir ses seaux, brancher sa rallonge...)
- Si possible allez chercher vous-même le cheval avec votre licol
- Ne pas toucher les portes ou poignées de porte sans gants
- Si possible éviter la présence d'un aide lors de la consultation
- Obliger toute personne présente lors de la consultation à porter MASQUE et GANTS
- Ramenez vous-même le cheval et récupérez votre licol.

Lors de votre présence dans l'établissement, rappelez-vous :

- Ne pas boire un café ou une boisson dans un récipient qui ne vous appartient pas
- Ne restez que le temps nécessaire à la consultation
- Evitez tous règlements en ESPECES ou par CHEQUE > **Privilégiez les règlements par CB ou par VIREMENT.**
- **Le port de masque et de gants est obligatoire.**
- **Evitez de vous TOUCHER le VISAGE lorsque vous les portez !!**

